

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2010

Université Paris-Descartes - Salle Rabelais

Présents : Michel Borgetto, Isabelle de Lamberterie, Anne Laude, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Guillaume Rousset, Didier Truchet.

Etait également présente Fatma Bahman, secrétaire de l'IDS.

Excusés : Michel Bélanger, Jean-Pierre Claveranne, Maxence Cormier, Brigitte Feuillet-Liger, Antoine Leca, Didier Tabuteau, François Violla, Daniel Vion.

La séance est ouverte à 10h.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Organisation scientifique et matérielle des prochains colloques et séances d'étude

L'organisation des prochaines manifestations est discutée.

- *Séance d'étude de juin 2010*

En accord avec les décisions prises lors du dernier conseil d'administration, il est rappelé que la prochaine séance d'étude de l'association aura lieu à Bordeaux le 14 octobre 2010 sur « Internationalisation et mondialisation du droit de la santé ». Elle sera organisée sous la direction scientifique de Michel Bélanger en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et des interventions auront lieu aussi le 15 octobre.

A l'occasion de cette séance d'étude, un conseil d'administration et une assemblée générale auront lieu selon une organisation matérielle et temporelle qui sera définie ultérieurement (éventuellement en fin de matinée ou de journée si la séance d'étude se déroule l'après-midi).

- *Colloque de mars 2011*

En lien avec ce qui a été proposé précédemment, le colloque annuel 2011 aura lieu à Aix-en-Provence sous la responsabilité scientifique et matérielle d'Antoine Leca. Le thème pourrait

être, par exemple, l'exercice libéral de la médecine entendu de manière large (« La médecine libérale existe-t-elle encore ? »). La date du vendredi 18 mars 2011 est proposée.

Une réflexion s'engage sur les prochains thèmes à venir.

Jean-Michel Lemoyne de Forges transmet la proposition de Maxence Cormier de réaliser une manifestation sur « Les ARS, un an après », qui pourrait être organisée à l'IEP de Rennes le 1^{er} avril 2011. Cette suggestion est appréciée. Elle semble plus adaptée pour les années suivantes, le colloque annuel étant prévu à une date proche.

Guillaume Rousset suggère d'organiser un colloque ou une séance d'étude qui pourrait s'intituler "Vers une nouvelle loi de santé publique" et qui serait l'occasion d'envisager deux thèmes : un bilan de la loi du 9 août 2004 en tant que expérience permettant de guider la future loi ; une étude prospective des orientations essentielles que pourrait ou devrait prendre cette future loi. Sur ce point, il est utile de remarquer que trois avis particulièrement intéressants ont été rendus (CNS, HCSP, SFSP), ces points de vue pouvant constituer une part importante des interventions de cette partie. Le but de cette proposition ne serait pas d'être en lien direct avec l'actualité ou à la future actualité, mais d'anticiper les thèmes qui seront au cœur des réflexions demain, voire d'engager une réflexion plus vaste sur les liens entre santé publique et droit.

Isabelle de Lamberterie propose, pour les années 2011 ou 2012, l'organisation d'un colloque sur « L'hébergement des données de santé », lequel pourrait intéresser une multitude d'acteurs : établissements de santé, médecins, pharmaciens, informaticiens, autorités publique comme l'ASIP...

2/ Réflexion générale sur les missions de l'Association et projets

Anne Laude relaie à cette occasion la volonté de Brigitte Feuillet-Liger de lancer une réflexion sur la mission de l'association. Cette question est l'occasion pour les membres du conseil d'administration d'avoir de nombreux échanges, dont il ressort les points principaux suivants :

- Un questionnaire pourrait être adressé par mail à l'ensemble des membres de l'association (et faire l'objet d'une assemblée générale ordinaire ensuite) afin de déterminer ce que chacun attends de l'Association,
- Le colloque et les deux séances d'études organisés chaque année constituent un point fixe qu'il est important de conserver,
- Des liens forts doivent être établis avec les laboratoires et centres de recherche à l'occasion des manifestations organisées tant par ces derniers que par l'association, laquelle agirait alors comme « passeur », et jouerait un rôle complémentaire des autres structures. Ces partenariats ne seraient cependant pas systématiques,
- Des journées d'études axées vers la formation continue seront proposées, et permettront l'acquisition ou l'actualisation des connaissances des professionnels. Afin de bâtir un programme de 5 à 6 demi-journées ou journées de formation continue en droit de la santé en 2011, chacun des membres du conseil d'administration proposera une thématique, selon ses compétences et ses disponibilités,

- Ce thème est l'occasion d'aborder plus généralement la question de l'agrément formation continue et d'envisager l'idée générale d'une collaboration entre l'association et des organismes de formation dans le cadre d'une mutualisation des frais,
- Une ouverture européenne est projetée pour l'association. Afin de construire un réseau européen, chacun des membres du conseil d'administration propose de transmettre les contacts des universitaires européens dont il dispose. Sur la base de ce réseau, le colloque de mars 2012, consacré à un thème européen, sera arrêté lors du Conseil d'administration d'octobre 2011,
- Conformément à ce qui a été proposé lors du dernier conseil d'administration, seront organisées des journées doctorales pour les doctorants en droit de la santé, en santé publique et en économie de la santé. Des contacts seront pris avec les directeurs d'Ecole Doctorale de Droit, la SFSP et le Cercle des économistes de la santé.
- Les critères actuels d'adhésion semblent adaptés en ce que l'exigence d'un minimum de production intellectuelle permet de respecter la vocation de l'association, qui est d'avoir du recul dans l'analyse du droit de la santé. Cela n'empêche cependant pas d'ouvrir plus largement les adhésions.

3/ Publication des actes du colloque annuel

Michel Borgetto et les différents membres du conseil d'administration s'accordent sur la nécessité de fixer des critères de rédaction (notamment le nombre de signes maximum et minimum) à l'occasion de la publication des actes du colloque annuel (numéro hors série de la Revue de droit de sanitaire et social). Chaque organisateur scientifique des prochains colloques annuels veillera avec attention à cette question.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset